



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/21

ADMINISTRATION **GENERALE/ECONOMIE** : Désignation des représentants du SyMPaC et nomination du/de la Président(e) du GAL du Pays du Calaisis

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1 relatif aux syndicats mixtes fermés ;
- Le règlement (UE) n°1303/2013 et le règlement (UE) n°1305/2013 relatifs au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ;
- La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le cadre du programme LEADER du Pays du Calaisis ;
- Les statuts du SyMPaC ;
- Les statuts et le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Calaisis ;
- La délibération n°2026/17 relative à la dérogation au scrutin secret

CONSIDÉRANT

- Que le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Calaisis est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER pour la période de programmation en cours ;
- Que le Comité de programmation du GAL est composé d'un collège public et d'un collège privé, dans le respect des règles européennes de gouvernance LEADER ;
- Que le SyMPaC est membre du collège public du Comité de programmation du GAL ;
- Que la représentation du SyMPaC au sein de ce comité doit être formellement désignée par délibération du Comité syndical ;
- Que la présidence du GAL est assurée par un représentant du SyMPaC, conformément aux équilibres institutionnels arrêtés entre les partenaires ;

Sont désignés pour représenter le SyMPaC au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Calaisis, au titre du collège public 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

(La composition est conforme aux règles de représentation du GAL.)

Le Comité syndical désigne :

Le Vice-président en charge du programme LEADER, en qualité de Président du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Calaisis, pour la durée de la programmation LEADER en cours, sous réserve des dispositions prévues par les statuts du GAL.

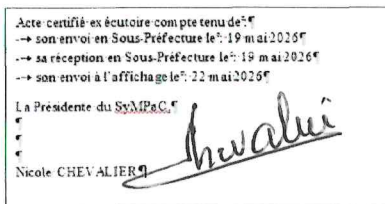
COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Les désignations prévues par la présente délibération sont valables pour la durée de la programmation LEADER en cours, ou jusqu'à nouvelle délibération du Comité syndical.

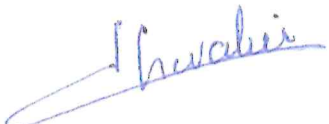
Le Président du SyMPaC est autorisé à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à sa transmission aux partenaires concernés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les nominations proposées.



ADOpte A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,



Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaients présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaients excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaients absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE